

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 mars 2023

L'aide de la Caf pour devenir animateur avec le Bafa

Vous avez 16 ans et plus et cherchez un job pour les vacances, le périscolaire ou les mercredis ? Le Bafa peut être la solution et la Caf peut vous aider à le financer ! Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'acquérir des compétences reconnues et une expérience pratique d'encadrement d'enfants et/ou d'adolescents lors de colos et d'accueils de loisirs.

En 2022, plus de 46 200 personnes ont été diplômées du Bafa, soit 37 % de plus qu'en 2021.

Les avantages du Bafa

Accessible dès l'âge de 16 ans* et sans condition de ressources, cette formation allie la théorie à la pratique avec des stages dans différentes structures d'animation. Le Bafa est une entrée dans le monde de l'animation avec des responsabilités et du travail en équipe. Il permet de gagner en autonomie, de découvrir de nouveaux lieux, de vivre de nouvelles expériences, d'acquérir des compétences en encadrant des enfants et adolescents durant leur temps de loisirs.

**une autorisation parentale est à prévoir pour les moins de 18 ans.*

Quelles sont les aides ?

La Caf accorde une aide, à hauteur de 91,47€, et de 106,71€ pour une session d'approfondissement centrée sur la petite enfance (3-6 ans).

En plus de cette aide, les jeunes qui effectuent ou ont effectué une mission de service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 pourront bénéficier (à partir d'avril 2023) d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 100€ pour le passage du Bafa ou du Bafd. Les demandes devront être déposées avant le 30 novembre 2024 auprès de [l'ASP](#) (Agence de Services et de paiement).

Enfin, en complément, certaines Caf peuvent attribuer des aides départementales dont les conditions et le montant diffèrent. Pour savoir si votre Caf en fait partie, plus d'infos sur [caf.fr](#) en tapant votre code postal.

Comment bénéficier de l'aide de la Caf ?

Il suffit de remplir et de renvoyer le [formulaire de demande](#), disponible sur le site de la Caf, après l'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification du Bafa.

La demande d'aide à la formation Bafa doit être transmise à la Caf dans un délai de trois mois après la fin du cursus, c'est-à-dire les trois étapes effectuées.

Pour en savoir plus : l'article dans Vies de Famille « [Bafa, un précieux sésame pour un emploi saisonnier](#) », sur [Caf.fr](#), vidéo en ligne sur [YouTube](#), Bafa-BAFD ([jeunes.gouv.fr](#)), [service-civique.gouv.fr](#).

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 - Manon RUPPERT – 06 80 06 70 20
presse@cnafr.fr - Suivez notre actualité sur [Twitter](#) @cnafr_actus

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.